

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 17 Décembre 2014

2 - POLITIQUE TARIFAIRE

2.3 - Avenant N°3 à la convention N°2011-909 entre la Gendarmerie Nationale, Tisséo-SMTC et Tisséo-EPIC pour la délivrance de titres de transport aux services de la Gendarmerie Nationale.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET (pouvoir à M. Carneiro à compter du point 13), DEL BORRELLO, KELLER, LATTES, LAGLEIZE (pouvoir à Mme Marti à compter du point 11), MME MARTI, MM. TRAUTMANN, MME. TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. GRASS, MOUDENC, & RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM .BACOU & LERY (pouvoir à M. Bacou à compter du point 4.1).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.

Tisséo-SMTC, soucieux du maintien de la sécurité dans les transports en commun de l'agglomération toulousaine autorise la délivrance d'un certain nombre de titres de transport aux services de la Gendarmerie Nationale.

La convention N°2011-909 entre la Gendarmerie Nationale, Tisséo-SMTC et Tisséo-EPIC arrive à échéance le 31 décembre 2014. Le projet d'avenant N°3 a pour objet de prolonger la convention pour une durée de 2 ans.

Le nombre de cartes délivrées reste à 305 et le nombre de déplacements autorisés avec l'ensemble des cartes est maintenu à 110 000. La Gendarmerie Nationale prend en charge la totalité des déplacements effectués au-delà du nombre annuel fixé.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver les dispositions du présent projet d'avenant N°3 à la convention N°2011.909 entre la Gendarmerie Nationale, Tisséo-SMTC et Tisséo-EPIC pour la délivrance de titres de transport aux services de la Gendarmerie Nationale.

* *
*

Le Comité Syndical :

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président
- Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet d'avenant N°3 à la convention N°2011.909 entre la Gendarmerie Nationale, Tisséo-SMTC et Tisséo-EPIC pour la délivrance de titres de transport aux services de la Gendarmerie Nationale.

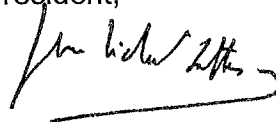
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

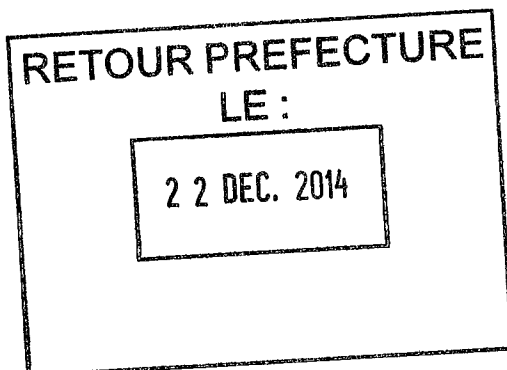
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES



**AVENANT N°3 A LA CONVENTION N°2011-909 ENTRE LA GENDARMERIE
NATIONALE, TISSEO-SMTC ET TISSEO-EPIC POUR LA DELIVRANCE
DE TITRES DE TRANSPORT AUX SERVICES DE LA GENDARMERIE NATIONALE**

Entre les soussignés :

L'Administration de la Gendarmerie Nationale – Caserne Courrège, 202 avenue Jean Rieux à Toulouse, représentée par le Commandant de Région de la Gendarmerie de Midi-Pyrénées, ci-après désignée par le vocable « la Gendarmerie Nationale »,

D'une part,

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération toulousaine, dont le siège se situe 7, esplanade Compans-Caffarelli – BP 11120 – 31011 TOULOUSE CEDEX 6, représenté par le Président de Tisséo-SMTC, Monsieur Jean-Michel LATTES dûment autorisé à signer le présent, en vertu d'une délibération du Conseil syndical en date du 17 décembre 2014, ci-après dénommé, « Tisséo-SMTC »,

Et,

L'Etablissement Public Industriel et Commercial Tisséo, représenté par son Président en exercice Monsieur Marc DEL BORRELLO ou son représentant, dûment habilité aux fins des présentes, dénommé ci-après « Tisséo-EPIC » sise 4, Impasse Paul Mesplé, 31081 TOULOUSE CEDEX 1.

D'autre part,

IL EST CONVENU ET ARRETE ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prolonger la convention en date du 17 juin 2011 entre la Gendarmerie Nationale, Tissé-SMTC et Tissé-EPIC pour la délivrance de titres de transport aux services de la Gendarmerie Nationale.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention est prolongée pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

LES AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION DEMEURENT INCHANGEES.

Fait à Toulouse, en quatre exemplaires originaux, le//

LA GENDARMERIE NATIONALE

TISSEO-SMTC
Le Président Jean-Michel LATTES

TISSEO-EPIC
Le Président Marc DEL BORRELLO